



Ce projet est co-financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
l'Europe investit dans les zones rurales

COMPTE RENDU DU CONGRÈS LEADER FRANCE 2021

Date et Lieu de la mission

Du 08/ 11 / 2021 au 09/ 11 / 2021 à Troyes, dans l'Aube

Le congrès national des GALs a eu lieu au Centre de congrès de l'Aube à Troyes.

Déroulé et rencontres

Une délégation des trois Gals de Mayotte était présente lors de ces deux jours de congrès. Représentée par les trois présidents des structures porteuses des GALs, de l'animateur (GAL Nord et Centre de Mayotte) et des deux animatrices (GAL Ouest Grand Sud et GAL Est Mahorais), de la Présidente du GAL Nord et Centre de Mayotte ainsi que l'assistante de gestion administrative et financière (GAL Nord et Centre de Mayotte/GAL Ouest Grand Sud). M. Hafidhou ABIDI MADI, membre du GAL Ouest Grand Sud et vice-président de LEADER France était aussi présent.

Journée du lundi 08/11/2021

Le président de LEADER France, M. THIBAUT Guignard a proposé un déjeuner avec l'ensemble des délégations d'outre-mer qui allaient participer au congrès.

Parmi les délégations d'outre-mer étaient présentes : les 3 GALs de Mayotte, 3 GALs de La Réunion, 1 GAL de la Guadeloupe et 1 GAL de La Guyane. Les délégations d'outre-mer se sont retrouvées au centre de congrès à 11 heures afin d'échanger sur la mise en œuvre de LEADER dans leurs territoires avant de se rendre au déjeuner.

Après échange, les délégations se sont rendu compte que beaucoup d'entre eux abandonnent suite aux difficultés administratives. Certaines collectivités ont les mêmes difficultés que Mayotte, notamment la Guyane et la Guadeloupe. Ils ont les mêmes modes de fonctionnement, ont globalement les mêmes problématiques notamment de lenteur du programme, problème de préfinancement, même processus de validation et un cofinancier unique.

La Réunion, a un autre mode de fonctionnement. À savoir, les animateurs de La Réunion réalisent aussi l'instruction des dossiers, contrairement à Mayotte où c'est la DAAF qui fait l'instruction des dossiers.

La journée s'est déroulée comme suit :

13h-14h : Accueil des participants



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales

Après l'accueil des participants par le Président de LEADER France M. THIBAUT Guignard, l'ouverture du congrès national a été faite par M. Philippe Pichery, Président du Conseil Départemental de l'Aube et M. Marc Sebeyran, vice-président du Conseil régional du Grand Est.

14h-16h : Assemblée générale 2021 de LEADER France

Le Conseil d'Administration de Leader France nous a convié à l'Assemblée Générale extraordinaire et à l'Assemblée Générale ordinaire de l'association.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire était le suivant :

- Modification de l'article 12 des statuts de l'association portant sur le Conseil d'Administration: passage de 13 à 15 du nombre de membres élus au Conseil d'administration afin d'assurer une meilleure représentation des différentes régions métropolitaines et d'outre-mer ;
- Augmentation du montant de l'adhésion à 650 €

L'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire est le suivant :

- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale 2020 ;
- Rapport moral et rapport d'activités 2020-2021 ;
- Rapport financier 2020 ;
- Quitus au trésorier ;
- Approbation des comptes 2020 ;
- Budget prévisionnel 2022 ;
- Élection du nouveau Conseil d'Administration ; cf annexe
- Plan d'actions 2022 ;
- Changement du logo de l'association LEADER France



16h30-17h30 Plénière anniversaire 30 ans du programme LEADER

Cette table ronde a permis de revenir sur les enseignements de LEADER depuis sa création en 1991 jusqu'à ce jour et dressa les perspectives vers une véritable « politique rurale territoriale européenne ».

18h-19h30 : Cérémonie de remise des prix LEADER pour l'innovation et l'expérimentation en milieu rural

Après la table ronde a suivi la cérémonie de remise des prix. Ce concours était ouvert à tous les GAL français. Il a été organisé pour mettre en avant les réalisations financées par le programme LEADER 2014-2020.

Avec un jury composé d'élus locaux et européens, cette cérémonie a permis de souligner la dynamique des 339 territoires ruraux français engagés dans cette démarche à travers six catégories de thématiques proposées et plus de 150 projets déposés.

Parmi les 3 projets présélectionnés par catégorie, un seul a remporté le prix LEADER. Les projets primés pour cette deuxième édition des prix LEADER pour l'innovation et l'expérimentation en milieu rural sont :

- Catégorie « Faire des territoires ruraux des créateurs de nouvelles formes de services aux publics » : La Ferme des Globe Trotters / GAL du PNR de la Forêt d'Orient
- Catégorie « Faire des territoires ruraux des vitrines des produits locaux » : C'est Bio l'Anjou : tiers-lieu culinaire / GAL Loire Angers et Layon
- Catégorie « Faire des territoires ruraux des vitrines d'une ruralité dynamique et attractive » : L'écotourisme au service de la conservation : suivi participatif des tortues / GAL Ouest Grand Sud Mayotte
- Catégorie « Faire des territoires ruraux des moteurs de développement économique » : CONTAIN'ART/ GAL Nord-Ouest Guyane
- Catégorie « Faire des territoires ruraux des territoires ouverts et de coopération » : Coopération interterritoriale « Ma destination nature accessible »/ le Gal Leader Forez, chef de file, avec deux autres GAL, la Châtaigneraie Limousine et le Gévaudan-Lozère
- Catégorie « Faire des territoires ruraux des espaces d'excellence en matière écologique, agricole et énergétique » : e-Maraîchage : Exploitation en énergie propre / GAL Alpes Préalpes d'Azur
- Catégorie Prix du Public: "Bus-Restaurant « Le Voyage Gourmand » / GAL Pays Picard – Vallées de l'Oise et de l'Ailette
- Catégorie Prix d'honneur : M. Yves Champetier

Parmi les six prix, deux reviennent au territoire d'outre-mer, Mayotte et la Guyane.

Plus d'informations sur ces prix sur <https://leaderfrance.fr/category/prix-leader-2021/>.

A partir de 20h30 dîner convivial

Après la fin des remises de prix, les participants au congrès se sont retrouvés pour partager un dîner convivial. Ce fut l'occasion pour les différents animateurs et présidents d'échanger avec leurs homologues de la mise en œuvre du programme LEADER sur leur territoire.

Journée du mardi 09/11/2021

La deuxième journée s'est déroulée comme suit :

8h15-9h : Accueil des participants

9h-9h30 : Introduction de la journée

9h30-10h30 : Plénière LEADER France 2023-2027

Ce moment a été un moment d'échange sur la nouvelle programmation. Il a été précédé d'une table ronde, où différents intervenants ont pris la parole et ont répondu au questionnement du public.



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales

Pour la nouvelle programmation, les différents points d'amélioration annoncés sont des généralités. Certains points ne s'appliqueront pas à Mayotte. Les principaux changements sont :

- Plus de flexibilité pour les GAL qui sont moins soumis à la rigidité du PDR
- En plus du développement local, LEADER pourra être lié à des objectifs spécifiques tels que l'environnement ou les enjeux climatiques
- Paiements anticipés (avance) appliqués à tous les projets sans besoins de garantie bancaire
- Une possibilité du taux à 100% pour les projets non lucratif
- Le calendrier est resserré : les actions devront avoir démarré dans un délai d'un an
- Les régions deviendront l'autorité de gestion (sauf pour Mayotte)
- Le PSN aura un approche multi-fonds (sauf pour Mayotte)
- Le processus LEADER sera plus rapide avec plus de coup simplifié

Autre enjeu souligné lors de ce séminaire : l'accès à l'ingénierie. Leader France en a profité pour conclure un partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

11h-12h : Forum d'échange sur la mise en œuvre LEADER dans les régions

Une région a mis en place « un téléphone rouge », une procédure visant à simplifier les échanges et accélérer l'instruction des dossiers. L'animateur a une ligne directe qui lui permet de contacter le service instructeur.

Pour certains GAL où le conseil départemental a été défini comme cofinanceur public, ils ont mis en place un processus pour faire accélérer le cofinancement. En effet une délégation de signature a été accordée au président du Conseil Départemental afin que les projets ne soient pas obligés de passer en commission permanente.

12h-13h30 : Cocktail déjeunatoire

Après la table ronde, les participants se sont retrouvés autour d'un cocktail déjeunatoire dans l'enceinte du congrès, avant d'entamer les visites des projets.

14h-18h : Visite de projets

La fin de journée était réservée à différentes visites de projets LEADER, deux circuits ont été proposés :

- Un circuit sur la découverte du territoire du GAL Côte des bar, de Champignollez-Mondeville à Géraudot pour visiter des projets autour de sa stratégie sur le renforcement de l'unité et de l'identité de la Côte des Bar (produits locaux).
- Un circuit sur la découverte du GAL Pays Othe-Armance, de Villeneuve au Chemin au Palis pour visiter des projets autour de sa stratégie sur le tourisme, l'économie et la culture.

Nous avons choisi le deuxième circuit. Nous avons pu notamment visiter :

- Le projet de La Ferme des Globe Trotters / GAL du PNR de la Forêt d'Orient qui a remporté le prix de la catégorie « Faire des territoires ruraux des créateurs de nouvelles formes de services aux publics ». Ce projet consiste à faire de la thérapie par les animaux.
- Le Projet « trottinette », un porteur de projet qui propose des visites du territoire en

trottinettes électriques à la location.

- Le projet « Proxibus », un camion mobile qui permet de faire sortir les personnes âgées de leur solitude en faisant des animations auprès d'elles.
- Le projet d'un jeune couple qui a entrepris d'aménager une cave de champagne et qui propose des sorties touristiques.

Conclusion

Le congrès a permis aux animateurs, aux présidents de rencontrer d'autres GAL et d'avoir une vision de ce qui se fait ailleurs. La délégation s'est rendue compte des différences et des similitudes qui existent entre les GAL. En règle générale, les GAL de la métropole regroupent plusieurs communes et ont plusieurs ETP au sein de leur GAL contrairement à Mayotte.

D'après les échanges que nous avons eus, certains GALs ont plafonné leurs fiches actions, pour permettre au petit porteur de projet de pouvoir bénéficier des subventions. Les plafonds vont de 10 000€ à 100 000€ par fiche action, ce qui fait que le nombre de porteurs de projets qu'ils ont financé varient entre 30 et 70 Projets. D'autres GALs avaient plus de 80 projets en cours.

Beaucoup d'autres GALs aimeraient avoir la même chance que nous d'avoir un cofinancier unique tel que le conseil départemental.

Concernant la nouvelle programmation, les avancées sont hétérogènes selon les régions. Certaines ont déjà publié leur appel à candidature, d'autres sont en cours de rédaction et d'autres n'ont pas commencé. Les GALs soulignent l'importance d'être intégré à la réflexion des régions pour la prochaine programmation.

Ce congrès était très enrichissant et a permis à la délégation de Mayotte de voir comment Mayotte se place par rapport aux différents GALs. Le programme LEADER est très récent sur le territoire mahorais et se met en place au fil des années. Les échanges ont permis d'identifier des moyens de simplifier certaines procédures pour la prochaine programmation.



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales

Conseil d'Administration de LEADER France



- Thibaut Guignard, GAL du PETR Saint-Brieuc
- Hafidhou Abidi Madi, GAL Ouest Grand Sud
- Roland Bernigaud, GAL Dombes Saone
- Roselyne Bienvenu, GAL Agglomération Angers
- Sabrina Caire, GAL Haute Provence Luberon
- Don Jacques de Rocca Serra, GAL Sud Corse
- Didier Duboisset, GAL Pays Vichy Auvergne
- François Galabrun, GAL Est-Audois
- Abderamane Guerzou, GAL PNR Oise de France
- Gérard Landemaine, PETR Sundgau 3F
- Sophie Pantel, CD Lozère
- Fredy Poirier, GAL Pays des 6 Vallées
- Victor Provot, GAL Perche
- Yves Tartinville, GAL Pithiverais & Gatinais
- Irène Tolleret, Députée au Parlement européen
- Bertrand Trepo, GAL Pays Vitryat
- Claudie Vetro, GAL CACEM